

AECK/WG  
**REPUBLIQUE DU BENIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----**DÉCRET N° 2019 – 446 DU 09 OCTOBRE 2019**

portant modification du décret n° 2015-074 du 27 février 2015 portant modification des articles 3,8,18 et 19 du décret n° 2009-182 du 13 mai 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Electricité.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
**vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;  
**vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;  
**vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;  
**vu** le décret n° 2018-072 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie ;  
**vu** le décret n° 2009-182 du 13 mai 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régularisation de l'Electricité, tel que modifié par le décret n° 2015-074 du 27 février 2015 ;  
**sur** proposition du Ministre de l'Énergie,  
**le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 09 octobre 2019,

**DÉCRÈTE****Article premier**

Les dispositions de l'article 8 du décret n° 2009-182 du 13 mai 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Electricité, telles que modifiées par le décret n° 2015-074 du 27 février 2015 sont modifiées comme suit :

« Le Conseil national de l'Autorité de Régulation de l'Electricité est composé de sept (07) membres :

- deux (02) ingénieurs en énergie électrique ;

- un (01) juriste ;
- un (01) spécialiste en finances et fiscalité ;
- un (01) économiste de développement ;
- deux (02) personnalités. ».

**Article 2**

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 octobre 2019

Par le Président de la République,  
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
 et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de l'Énergie,



**Dona Jean-Claude HOUSSOU**

**AMPLIATIONS :** PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MEF : 2 – ME : 2 – AUTRES  
 MINISTERES : 22 – SGG : 4 – JORB : 1.